



UNRISD

United Nations Research Institute for Social Development

Monnaie Complémentaire versus Microcrédit Solidaire et Tontines

*Contribution Comparée à un Développement
Solidaire Local*

Jean-Michel Servet
IHEID Genève

Draft paper prepared for the UNRISD Conference

Potential and Limits of Social and Solidarity Economy

6–8 May 2013, Geneva, Switzerland

The United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD) is an autonomous research institute within the UN system that undertakes multidisciplinary research and policy analysis on the social dimensions of contemporary development issues. Through our work we aim to ensure that social equity, inclusion and justice are central to development thinking, policy and practice.

UNRISD ■ Palais des Nations ■ 1211 Geneva 10 ■ Switzerland
info@unrisd.org ■ www.unrisd.org

Copyright © United Nations Research Institute for Social Development

This is not a formal UNRISD publication. The responsibility for opinions expressed in signed studies rests solely with their author(s), and availability on the UNRISD website (www.unrisd.org) does not constitute an endorsement by UNRISD of the opinions expressed in them. No publication or distribution of these papers is permitted without the prior authorization of the author(s), except for personal use.

Potential and Limits of Social and Solidarity Economy

Monnaie complémentaire *versus* microcrédit solidaire et tontines : contribution comparée à un développement solidaire local

Jean-Michel Servet (IHEID Genève)

Depuis la première moitié du XIX^e siècle, en Europe et en Amérique du Nord d'abord, puis à travers toute la planète, de façon récurrente, de nombreuses expérimentations et projets mobilisant un mécanisme financier ont été présentés comme les supports d'un développement local et solidaire. Chacun d'entre eux est apparu dans des conditions spécifiques et sous des formes elles-mêmes extrêmement diverses. On les reconnaît aujourd'hui sous l'appellation d'une part de « microcrédit solidaire » et d'autre part de monnaies dites « complémentaires, alternatives ou sociales »¹. Seront évoquées aussi ici les tentatives récentes d'articulation entre microcrédit et monnaies complémentaires (comme au Brésil ou en Amérique centrale). À ces organisations, reconnues par beaucoup d'analystes comme partie prenante de l'économie sociale et solidaire², on doit ajouter différentes formes d'associations d'épargne et de prêt connues en français sous l'appellation de « tontines »³ ; elles ont proliféré de façon informelle depuis des temps immémoriaux⁴ ; dans certains pays notamment en Inde et en Afrique du Sud en existent aujourd'hui des formes réglementées, qui se rapprochent de mutuelles d'épargne et de prêt. Certaines organisations de microcrédit pratiquant la caution solidaire au sein de micro-groupes d'emprunteurs se sont revendiquées comme étant une forme héritée des tontines. La frontière entre les trois types d'expérience est donc poreuse. Le succès de ces pratiques, projets et expériences, au sens de leur expansion et de leur pérennité, a été très variable.

¹ Sur ces différentes appellations possibles voir les multiples travaux de Jérôme Blanc et notamment sa contribution au colloque de Lyon en février 2011.

² Ce jugement est bien souvent un préjugé et la présente contribution propose (p. 8, 15) des critères permettant d'apprécier le degré plus ou moins élevé de solidarité parmi ces pratiques.

³ Les tontines dont il est question ici sont à distinguer des organisations portant ce nom et constituées par des sociétés financières. La première forme de ces tontines (actives depuis le XVIII^e siècle en France) était le dépôt dans un groupe d'épargne avec donation des intérêts au dernier vivant.

⁴ Les esclaves des Caraïbes à la fin du XVIII^e siècle avaient des associations de petite épargne dont les noms (*esusu*) sont identiques à ceux que l'on retrouve aujourd'hui en Afrique dans le golfe du Bénin. Aux Etats-Unis, des cotisations analogues ont servi de loterie pour acheter la liberté de celui qu'un tirage au sort désignait.

Leur extrême diversité à travers la planète, tant dans des pays dits « développés », « en développement » ou « émergents », permet certaines comparaisons ; mais limitées du fait de l'hétérogénéité des systèmes. Les monnaies complémentaires sont exceptionnellement présentes dans des pays à très faible revenu par tête⁵. Inversement, dans les pays à haut revenu par tête, les tontines sont quasi uniquement pratiquées par les migrants venus de pays dits « en développement », là où elles sont souvent très communes⁶. Par contre, le microcrédit est connu aujourd’hui à des degrés divers sur quasi l’ensemble de la planète. Toutefois, sous la forme de petits groupes de caution mutuelle, caractéristique du « microcrédit solidaire », il est essentiellement pratiqué dans des pays dits « en développement » ou émergents. Les tentatives menées dans les pays à haut revenu par tête pour introduire ce type de microcrédit ont généralement échoué et ont rapidement été transformées en prêt individuel.

Le fonctionnement de ces trois types d'instruments financiers connaît des degrés variables de formalités et d'informalités⁷. Ceux-ci dépendent notamment de la pluralité de l'origine des flux monétaires internes et externes qui les alimentent et qu'ils alimentent ; et ceux-ci varient selon leur type de rapports au marché et l'intensité de ceux-ci. Faute d'informations disponibles fiables, n'est pas proposée ici une étude comparée historique, anthropologique ou sociologique contextualisée présentant des exemples localisés qui permettraient d'apprécier dans un même site l'impact respectif de chaque expérience. L'exercice serait impossible à réaliser puisqu'il n'existe pas d'études mesurant l'efficacité en un même lieu de ces trois instruments qui peuvent intervenir de façon complémentaire ou concurrente. Aucune étude statistique ne compare leurs impact et effets respectifs. L'ambition de l'analyse de ces trois types d'organisation, utilisant essentiellement un instrument monétaire, est ici différente. Compte tenu de l'impossibilité de confronter directement ces trois types d'expériences en un

⁵ Il est remarquable que nombre des initiateurs locaux d'actions de développement ont été formés sur le terrain dans les pays dits « en développement » (par exemple dans le domaine de la microfinance). On peut d'ailleurs se demander si cette première carrière n'a pas contribué au faible intérêt des développeurs du « Nord » pour les monnaies complémentaires, que leurs expériences du développement au Sud ne pouvaient qu'exceptionnellement leur apporter. Rizzo 2003 est une de ces rares exceptions. Je ne considère pas ici l'Argentine comme un pays « en développement », même si le pays connaît d'importantes poches de pauvreté. L'essor du *trueque* est une illustration de sa particularité (Drelon 2009, Luzzi 2005, Saiag 2011) et d'un phénomène qui a connu depuis la crise de 2000 un repli important aussi.

⁶ Selon Demirguc-Kunt et Klapper 2012 p. 10, « Community-based savings methods such as rotating savings and credit associations (ROSCASs) are used by close to 100 million adults Sub-Saharan Africa. Across the region, 19 % of adults (and 48 % of savers) report having saved using a savings club or person outside the family. In Western Africa 29 % of adults (and 59 % of savers) do so. » Ces pourcentages sont supérieurs à ceux des prêts auprès des boutiquiers (11 % en Afrique centrale par exemple) ou des prêteurs privés informels (8 %) à comparer au 3 % des adultes seulement qui ont une carte de crédit (Demirguc-Kunt et Klapper 2012 p. 12).

⁷ Sur la notion d'informalité on lira avec grand intérêt parmi l'abondante littérature parue depuis 1970 l'article de l'inventeur du terme, l'anthropologue Keith Hart, dans le *Palgrave Dictionary* (1987) et Hillenkamp 2013.

même lieu, la comparaison entre leurs modalités d’application est établie sur la base de leurs principes et logiques propres de fonctionnement. En mettant principalement l’accent sur leur dimension de formes d’endettement, l’approche est essentiellement financière⁸. Son but est de comprendre leurs capacités instrumentales respectives à jouer le rôle d’outil de développement localisé solidaire⁹, et leurs limites en ce domaine à travers la relation de dette que suppose chaque pratique. Ainsi, à ce niveau, qu’elles que soient la taille et la durée des expériences, en confrontant leurs fonctionnements et leurs effets en matière de développement local solidaire, il est possible d’analyser et donc de comparer la dynamique potentielle de chacun des trois mécanismes. Ce faisant, la contribution n’a pas seulement un but analytique mais pratique en comprenant la mobilisation qui peut être faite de ces instruments dans la perspective de l’essor d’une économie sociale et solidaire.

1. Trois types de relation de dette

Les tontines sont des associations ou des clubs d’épargnants dont les membres décident, sur une base volontaire, de réunir de façon régulière un certain montant de leur revenu non immédiatement consommé. La somme rassemblée par les participants ainsi associés est à tour de rôle attribuée à chacun d’entre eux. Il la dépense à sa guise¹⁰ pour des fins de consommation, comme de fonds de roulement d’une activité ou pour investir. Il existe des millions de tontines à travers la planète s’inspirant de ce principe et dont les modalités et finalités varient considérablement (Lelart, 1990, Servet 1995). Elles supposent une épargne préalable régulière de chacun des membres du groupe. Ils en bénéficient à tour de rôle. Il y a dette réciproque et avance des uns au bénéfice des autres. Il n’y a pas crédit au sens où le volume global de fonds à disposition ne peut jamais dépasser la somme des épargnes individuelles réunies temporairement (en monnaie nationale). Si, par ailleurs, la somme est mise en banque, elle peut servir de levier pour obtenir un crédit auprès de cet établissement financier. Mais cette bancarisation des fonds d’une tontine est exceptionnelle. Hormis cette situation peu commune, une tontine en tant qu’organisation financière ne peut donc pas jouer le rôle d’un multiplicateur de crédit. En matière d’activités, l’effet multiplicateur et solidaire

⁸ L’objectif n’est donc pas ici de répertorier les divers instruments selon des catégories monétaires afin de comparer leurs formes (Sur ces classifications, voir notamment Blanc, 2011).

⁹ N’est pas abordée ici la question du développement écologiquement soutenable dans la mesure où elle n’est active de manière forte que dans le projet politique de certaines formes de monnaie complémentaire (Fare 2011 à partir de l’exemple de la monnaie SOL Alpin en France et de l’Accorderie au Québec), mais est absente des tontines et est exceptionnellement présente dans le microcrédit (Servet 2011).

dépend des usages qui sont faits des fonds reçus par chacun des membres. La solidarité se réduit donc bien souvent à la caution dans l'endettement¹¹.

À l'inverse, le microcrédit solidaire peut se passer de l'épargne collective apportée par chaque membre ou préalable à la constitution du groupe¹². Dans ce cas, à la différence de la tontine, un apport extérieur de fonds est nécessaire au fonctionnement de l'organisation délivrant les prêts. Chacun des membres (immédiatement ou au bout d'un certain temps, selon le modèle) est endetté en monnaie nationale¹³. L'articulation de l'organisation de prêt avec le système financier national ou international peut permettre au participant ou client de bénéficier d'un mécanisme de financement faisant que globalement les crédits dépassent les dépôts alimentant l'organisation. Il suffit pour cela que l'institution de microcrédit prenne des formes institutionnelles proches d'une banque ou qu'elle s'adosse à celle-ci, lui permettant de prêter plus que ses dépôts. Pour recevoir les ressources en amont des prêts consentis à chacun des membres de l'organisation de microcrédit, elle peut aussi bénéficier de l'appui d'un fonds de garantie ; dans ce cas, joue un effet de levier sur la base du dépôt dans un établissement financier (Fino 2007 ; Servet 2007b). Mais quand cet apport de fonds est extérieur à la communauté et quand les fonds avancés¹⁴ sont l'occasion de rétribution importante des prêteurs, des actionnaires¹⁵ et/ou des collaborateurs techniques et des fournisseurs étrangers de service d'appui (le plus souvent vivant à l'extérieur des communautés), l'effet multiplicateur direct du crédit pour les emprunteurs sera réduit, voire devient nul et même négatif (selon le niveau des prélèvements subis à travers les charges acquittées). Alors que les

¹⁰ Il existe quelques rares cas de tontines en nature : bouteilles d'huile au Cameroun, sacs de riz dans les années 1930-1940 à Dakar, achat de vaisselle à Ziguinchor dans les années 1980 et même camion citerne en Thaïlande.

¹¹ En Egypte celui qui initie une tontine le fait souvent parce qu'il se trouve dans le besoin. Il fait appel ainsi à la solidarité de parents, voisins, collègues ou amis. La créance est ainsi une forme de solidarité.

¹² A noter que certaines institutions de microcrédit testent la capacité future des emprunteurs à rembourser un prêt par une période préalable d'épargne autogérée par le groupe ; c'est le cas des *self help groups* indiens. On observe aussi dans certaines institutions de microcrédit qu'une partie du prêt est bloquée et constitue une épargne forcée garantissant en partie le remboursement du prêt en particulier pour ce qui est des dernières échéances. Ces dépôts peuvent aussi alimenter les capacités à prêter des institutions.

¹³ Seront ultérieurement abordés les cas comme au Brésil où les microcrédits peuvent être faits en monnaie locale complémentaire.

¹⁴ J'emploie ici l'expression « avancé » parce que ce peut (selon les statuts et règlements ayant cours) être soit un prêt, soit une participation au capital augmentant la capacité de prêter de l'institution. Celle-ci peut aussi être constituée par les bénéfices réalisés par l'organisation dans ces prêts antérieurement faits à ses clients (Audran 2009)

¹⁵ Ce peut être sous la forme d'intérêts ou de dividendes versés aux actionnaires ou d'une capitalisation des gains réalisés par l'institution. Elle augmente la valeur des actions de la société et peut se transformer ensuite en gain pour l'apporteur de capitaux s'il vend ses parts comme l'ont montré les exemples de Compartamos au Mexique et de SKS en Andhra Pradesh (Inde). Bateman 2010 indique p. 148 que 82 % des actions de Compartamos ont été acquises par des non Mexicains.

tontines s'appuient généralement sur des groupes auto organisés¹⁶, le microcrédit solidaire est dispensé par des institutions dont les degrés de formalisation et de dépendance extérieure à des financements à statut lucratif sont de plus en plus élevés (Dominicé 2012). La dette supposée bénéficier aux destinataires finals du crédit peut alors servir principalement aux apporteurs extérieurs de capitaux et jouer un effet local positif très limité, voire négatif (Servet 2010b, Bateman 2010).

Les monnaies complémentaires ou alternatives supposent, elles aussi, comme les tontines mais à plus vaste échelle, l'existence de groupes constituant chacun des organisations permettant, de façon plus ou moins formalisée, les relations de débit et de crédit entre leurs membres, ou émettant la monnaie assurant les règlements. Si le groupe bénéficie d'une capacité d'autonomie monétaire (ce que les réglementations nationales restreignent), ceci peut lui permettre de créer *ex nihilo* sa monnaie, lors de l'avance initiale faite à ses membres. Quand il y a simple acquisition au pair de monnaies locales contre la monnaie nationale¹⁷, il y a substitution d'une monnaie à l'autre mais pas de pouvoir d'acquisition additionnelle fondé sur une dette¹⁸. À l'inverse quand le bon d'achat en monnaie locale n'est pas matérialisé et que les transactions se font par une reconnaissance de dette de l'acquéreur vis-à-vis de celui qui cède un bien ou accomplit un service, l'utilisation de l'unité de compte monétaire locale permet des dettes et des créances réciproques (ce que l'on trouve dans les *exchange and trading systems*, les *systèmes d'échange local*, les *tauchring*, *banche del tempo*, etc.). Cette dette permet dans ce cas une création monétaire. Les dettes et les créances de chacun des membres sont *de facto* validées au niveau du groupe utilisant cette monnaie. Nous sommes donc bien là dans un processus de financement activé à partir d'une dette initiant le processus. On peut parler à ce propos d'une « corne d'abondance » (Servet 1999 p. 197, 289-292). La dette peut se situer à un double niveau : lors de l'adhésion au groupe s'il autorise un certain

¹⁶ Dans le cas d'une tontine dite « commerciale » (sur cette classification voir Lelart 1990 et Servet 1995) où il y a un organisateur de la tontine ou dans le cas d'organisations financières déclarées comme en Inde ou en Afrique du Sud, les tontines ne peuvent pas être qualifiées d'auto-organisées. Voir l'analyse récente de tontines commerciales (*cheetu*) au sein de la communauté du Sri Lanka expatriée à la Porte-de-la-Chapelle (Paris) par Gazagne, 2011.

¹⁷ C'est le cas de la plupart des monnaies locales appuyées par des autorités municipales en France. Sur ces expériences voir les exemples de Toulouse avec le sol-violette, Villeneuve-sur-Lot dans le Lot et Garonne avec la monnaie abeille, de Romans, etc. (voir Blanc 2012). Ces projets locaux peuvent s'inspirer de l'expérience de la monnaie *chiemgauer* lancée en 2003 dans la région de Chiemgau en Bavière et acceptée par plus de 800 commerçants et artisans aujourd'hui.

¹⁸ Si l'utilisateur de la monnaie bénéficie d'une réduction de prix quand il règle avec cet instrument ou qu'elle est acquise avec une décote, une dynamique de la demande peut apparaître du fait d'un pouvoir d'achat accru au sein de la communauté de paiement au bénéfice des détenteurs de monnaie locale. Si une municipalité distribue

volume de dépenses pour chacun de ses membres indépendamment de tout paiement initial ; mais aussi dans les relations interindividuelles qui constituent chacune des transactions entre les membres. Les monnaies complémentaires dites « fondantes » (qui se déprécient par exemple de 2 % par trimestre) permettent une accélération de la vitesse de circulation de la monnaie, donc une dynamique de la dépense et des revenus. Remarquons ici que si la création monétaire ou l'accélération de la vitesse de circulation de la monnaie intervenait dans une communauté subissant une pénurie de ressources humaines et matérielles elle pourrait provoquer une hausse des prix. Mais les mises en place de monnaies locales correspondent essentiellement à des situations de sous utilisation de ressources, notamment du fait de contextes de crise.

La monnaie est *a priori* un support identique pour les opérations des trois types d'organisations en terme d'usage au sein d'une communauté de paiement. Mais cette communauté est différente dans les monnaies locales de ce qu'elle est pour une tontine ou dans une organisation de microcrédit¹⁹. La communauté de paiement est restreinte aux usagers de la monnaie locale alors qu'elle n'a rien de spécifique dans une tontine ou le microcrédit. Toute monnaie est généralement définie par ses fonctions dans le paiement et dans le compte comme étant un instrument permettant l'intermédiation des transactions ainsi évaluées (la fonction de réserve étant la capacité dans le temps de réaliser les deux autres fonctions). En fait dans cette relation, les opérateurs sont opposés ; la monnaie est alors ce qui permet de transmettre des uns aux autres un droit d'usage ou de propriété et d'évaluer ce que chacun reçoit et cède, et de négocier ce qui apparaît comme des contreparties ou comme une reconnaissance de dette. Or, si ce type de rapport est aujourd'hui dominant pour penser la relation monétaire, il est possible de comprendre de façon fondamentalement différente les usages d'une monnaie. Celle-ci peut être pensée comme une relation non pas opposant des

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_20938

